
Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing, Léonie Schneider à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Marie Destaing

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-05-039

OBJET : Enquête de branchement.

Le Maire explique que la Communauté de Communes Altitude 800, compétente en matière d'élaboration de schéma directeur Assainissement et Eau, a missionné la société SOPRECO pour réaliser des enquêtes de branchement.

Le Maire ajoute que la commune de Levier, dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration a besoin de ces enquêtes de branchement mais avec plus de détail. En effet, ces enquêtes seront ciblées par la collectivité sur les points noirs et nécessitant un éclairage. Chaque enquête se verra donc majorée de 55€.

Le Maire précise que la CCA800 mettra à disposition de la commune deux cents enquêtes par l'intermédiaire de la société SOPRECO, cette même société a présenté un devis complémentaire de 11 000€ à la commune de Levier pour répondre à son besoin spécifique.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Donnent pouvoir au Maire pour signer le devis de SOPRECO d'un montant HT de 11 000€ ;
- Autorisent le Maire à signer tous documents y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20230505-2023_05_039-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.